

## RAIDMOUSS JARDIN



1/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** RAIDMOUSS JARDIN

**Code du produit** /

**Numéro d'AMM** 2140193

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Anti-mousse  
Produit de protection des plantes (REACH PC27)  
Suspension concentrée (SC)  
Produit phytopharmaceutique.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** SBM Life Science S.A.S  
60, chemin des Mouilles  
69130 Ecully  
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)  
Email : [sds@sbm-company.com](mailto:sds@sbm-company.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**ORFILA INRS Centre Antipoison** 01 45 42 59 59

## RAIDMOUSS JARDIN



2/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement :

Pas de classification pour les dangers environnementaux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :**

Pas de composants dangereux à lister sur l'étiquette.

**Pictogrammes de danger :**

Pas de pictogrammes de danger nécessaires.

**Mentions d'avertissement :** Pas de mentions d'avertissement nécessaires.

**Mentions de danger :**

Pas de mentions de danger nécessaires.

**Conseils de prudence :**

- |             |  |
|-------------|--|
| P101        | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102        | Tenir hors de portée des enfants.  |
| P262        | Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.                           |
| P270        | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.                                |
| P301 + P310 | EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.         |
| P501        | Eliminer le contenu / récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.         |

## RAIDMOUSS JARDIN



3/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Étiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

### 2.3 Autres dangers

Pas de dangers supplémentaires connus.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non concerné.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Sulfate de fer (II) (1 :1), heptahydrate	7782-63-0 / 231-753-5 / 026-003-01-4	01-2119513203- 57	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	Pas d'informations disponibles	28,0 <= X <= 32,0

### Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

## RAIDMOUSS JARDIN



4/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

<b>Inhalation</b>	Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 20 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
<b>Ingestion</b>	Appeler un médecin. Rincer la bouche, ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Pas d'informations disponibles.
------------------	---------------------------------

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Risques</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Traitement</b>	Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens appropriés</b>	Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre chimique (poudre sèche), eau pulvérisée.
<b>Moyens inappropriés</b>	Jet d'eau.

## RAIDMOUSS JARDIN



5/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'informations disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.

**Informations supplémentaires** Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les non-secouristes** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation suffisante. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

**Précautions pour les secouristes** Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

## RAIDMOUSS JARDIN



6/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes pour le confinement</b>	Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, gel de silice, terre, vermiculite, agglomérant universel...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau, puis rincer à l'eau. Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.
<b>Autres conseils</b>	Pas d'autres conseils.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler à l'abri du vent.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver le récipient bien fermé. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri du soleil ( $T^{\circ} < 50^{\circ}\text{C}$ ). Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
---	---

## RAIDMOUSS JARDIN



7/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

**Précautions pour le stockage en commun** Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

**Matériaux appropriés** Pas d'informations disponibles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Anti-mousse liquide. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas déterminées pour le mélange. Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limite d'exposition professionnelle française ou harmonisée.

Pour les composants :

Sulfate de fer VLEP 8 heures = 5 mg/m<sup>3</sup> (fournisseur)  
CAS 7782-63-3

#### Autres informations :

Sulfate de fer (CAS 7782-63-3)

DJA 0,8 mg/kg poids corporel/jour  
AOEL 0,38 mg/kg poids corporel/jour  
NOAEL 380 mg/kg poids corporel/jour (tératogénèse, voie orale, rat et souris)  
ARfD Non pertinent

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

## RAIDMOUSS JARDIN



8/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

<b>Protection respiratoire</b>	Eviter de respirer les aérosols. Pas de protection particulière recommandée.
<b>Protection des mains</b>	Se laver les mains après manipulation. Il est recommandé de porter des gants conformes à la norme NF EN 374. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.
<b>Protection des yeux</b>	Eviter le contact avec les yeux. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Le port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau est recommandé.
<b>Protections thermiques</b>	Pas d'informations disponibles.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

<b>Contrôles pour la protection de l'environnement</b>	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas appliquer des pesticides en extérieur lorsque des pluies sont à prévoir ou par temps venteux. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide, Fluide.
<b>Couleur</b>	Brun opaque.
<b>Odeur</b>	Non caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.

## RAIDMOUSS JARDIN



9/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

<b>pH</b>	4,7 (sol. 1%)
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
<b>Point éclair</b>	>110°C.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Inflammabilité (solide/gaz)</b>	Non déterminée.
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Pression de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Densité relative</b>	1,2.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	398°C.
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminée.
<b>Viscosité dynamique</b>	Fluide non Newtonien.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosive.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburante.

### 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>	Tension superficielle : 44,5 mN/m.
----------------------------	------------------------------------

## RAIDMOUSS JARDIN



10/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Pas d'informations disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable dans les conditions d'usage et de stockage recommandées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Pas d'informations disponibles.

#### 10.5 Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eviter le contact avec des bases fortes ou des oxydants.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** Mélange: DL50 > 2000 mg/kg - Rat femelle.  
Fe++, heptahydrate: DL50 = 1487 mg/kg - Rat mâle et femelle.

**Toxicité aiguë par inhalation** Mélange : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RAIDMOUSS JARDIN**



11/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

Fe<sup>++</sup>, heptahydrate : CL50 > 1,10 mg/L d'air – Rat mâle et femelle, 4h.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Mélange : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fe<sup>++</sup>, heptahydrate : DL50 > 2000 mg/kg – Rat mâle et femelle.

**Irritation / corrosion cutanée**

Non irritant – Lapin.

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Non irritant – Lapin.

**Sensibilisation respiratoire**

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Non sensibilisant – Souris.

**Evaluation de la cancérogénicité :**

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration :**

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations supplémentaires**

## RAIDMOUSS JARDIN



12/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour les poissons</b>	CL50 > 100 mg/L <i>Brachydanio rerio</i> Durée d'exposition : 96 heures. Mélange étudié : Raidmouss Jardin.
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 > 100 mg/L <i>Daphnia magna</i> (Daphnie) Durée d'exposition : 48 heures. Mélange étudié : Raidmouss Jardin.
<b>Toxicité pour les plantes aquatiques</b>	CEb50 > 10 mg/L et CER50 > 10 mg/L <i>Desmodemus subspicatus</i> (Algue Verte) Durée d'exposition : 72 heures. Mélange : Raidmouss Jardin.
<b>Toxicité pour les abeilles</b>	DL50 <sub>oral</sub> > 100 µg/abeille et DL50 <sub>contact</sub> > 100 µg/abeille <i>Apis mellifera</i> Durée d'exposition : 48 heures Mélange étudié : Raidmouss Jardin.
<b>Toxicité pour les vers de terre</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour les oiseaux</b>	DL50 > 2000 mg/kg pc <i>Coturnix japonica</i> Durée d'exposition : 15 jours Mélange étudié : Raidmouss Jardin.

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>	Pas d'informations disponibles pour le mélange.
<b>Koc</b>	Pas d'informations disponibles.

## RAIDMOUSS JARDIN



13/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Pas d'informations disponibles pour le mélange.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Pas d'informations disponibles pour le mélange.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le mélange ne répond pas aux critères PBT et vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

**Produit** Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

**Emballages contaminés** Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

**RAIDMOUSS JARDIN**



14/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Mélange non classé pour le transport.

**ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

**IATA**

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

**RAIDMOUSS JARDIN**



15/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations supplémentaires**

**Classement ICPE** Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)  
ICPE (décret N° 2005-989 du 10 Août 2005 et N° 2009-841 du 8 Juillet 2009) : non classé.  
ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : non classé.

**Conformité aux annexes REACH** Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :  
-dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation.

Les composants mentionnés en section 3.1 sont cités, en date de réalisation de la présente FDS :  
-dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

**Dispositions particulières :**

Pas de dispositions particulières.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :**

**RAIDMOUSS JARDIN**



16/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P262	Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P501	Eliminer le contenu / récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

**Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Spe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :**

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire – Catégorie de danger 2
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée – Catégorie de danger 2

**Abréviations et acronymes**

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CERx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale

**RAIDMOUSS JARDIN**

Date de création : 03/11/2017

Date de révision : 16/11/2020

Version : 04 / France

DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

**Méthodes utilisées :**

La classification du mélange Raidmouss Jardin a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé (prise en compte des limites spécifiques et calcul).

## RAIDMOUSS JARDIN



18/18

Date de création : 03/11/2017  
Date de révision : 16/11/2020  
Version : 04 / France

### Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

### Objet de la révision :

Ajout du conseil de prudence P501.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Il s'agit de la version 3 de ce document qui correspond à une mise à jour.

### Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.